

ASSEMBLÉE NATIONALE

1er décembre 2022

ACCÉLÉRATION DE LA PRODUCTION D'ÉNERGIES RENOUVELABLES (N°443) - (N°
526)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 1277

présenté par
M. Pierre Cazeneuve

ARTICLE 1ER QUINQUIES

I. – Au début de la seconde phrase de l'alinéa 2, supprimer les mots :

« Cette expérimentation prévoit également la faculté, pour ».

II. – En conséquence, à la même phrase du même alinéa, après le mot :

« classées »

insérer le mot :

« peut ».

III. – En conséquence, à ladite phrase dudit alinéa, supprimer la dernière occurrence du mot :

« d' ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.